

01.02.2007 Conférence de presse du club féminin BPW Port de Neuchâtel

On pourrait rêver que l'égalité entre hommes et femmes existe au plan professionnel et pourtant, il faut bien constater que si un bon bout de chemin a été parcouru, la vraie égalité est encore un « Rêve d'avenir ».

Depuis 1981, le principe de l'égalité entre femmes et hommes a été intégré dans la Constitution. En 1988, un bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a été institué. En 1996, la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur, loi qui interdit en particulier la discrimination dans le domaine de l'activité rémunérée. La réalisation du principe d'égalité reste toutefois une tâche complexe.

Les femmes jouissent aujourd'hui d'une bonne formation. Beaucoup poursuivent leurs études et obtiennent d'excellents résultats scolaires. Elles devraient donc s'insérer facilement dans le monde professionnel et obtenir rapidement de l'avancement. La pratique montre au contraire, que l'égalité des salaires est encore loin d'être réelle, que plus on monte dans la hiérarchie, plus il y a d'hommes et que le chômage touche un peu plus souvent les femmes. En 2005, 5,1% des femmes étaient au chômage, contre 3,9% des hommes.

Les femmes gagnent encore 20% de moins que les hommes à travail égal. Cela s'explique, selon le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, à 60%, par une attitude discriminatoire des décideurs.

En outre, le monde du travail continue à faire une distinction certaine entre métiers masculins et métiers féminins, les métiers féminins sont nettement moins rémunérés que les métiers masculins à responsabilités équivalentes, voire par exemple la comparaison faite entre les agents de police et les infirmières.

Enfin, lorsque la famille s'agrandit, ce sont elles qui en général sacrifient leur profession ou travaillent à temps partiel pour s'occuper des enfants. 60% des femmes travaillent à temps partiel, contre 12% des hommes.

Et bien sûr, les femmes fournissent la plus grande part du travail non rémunéré.

La discrimination est encore plus grande si l'on considère le nombre de femmes parmi les cadres. Dans les entreprises suisses cotées en bourses, 3% seulement des membres de la direction sont des femmes et 4% des membres des conseils d'administration. Nous sommes en cela en queue de peloton au niveau européen, même si les meilleurs n'ont somme toute pas de bons résultats non plus...

La loi sur l'égalité entre femmes et hommes est en vigueur depuis 1996. Elle a déjà permis de comparer certains salaires, mais les lois ne suffisent pas à elles seules à changer une situation aussi ancrée dans les mentalités et aussi complexe. Il faudrait tenter des milliers d'actions et il est toujours difficile de prouver la discrimination. Elles doivent être accompagnées de campagnes et d'actions ciblées qui mettent en évidence ces inégalités et ouvrent la voie vers plus d'équité.

Dans ce contexte, les initiatives qui viennent du secteur privé sont particulièrement bienvenues. Je ne peux que féliciter le BPW d'avoir organisé cette action.

La femme étrangère cumule plusieurs handicaps : elle est femme et elle est étrangère. Elle ne dispose peut-être pas des diplômes reconnus en Suisse et ne parle pas parfaitement la langue, mais surtout, elle ne dispose pas des réseaux familiaux, scolaires ou sociaux qui pourraient l'aider à trouver un travail à la hauteur de ses compétences.

C'est cela que le BPW veut souligner. C'est cela que le BPW veut corriger en donnant à l'une de ces personnes la possibilité de parfaire sa formation, de l'adapter aux exigences de notre pays et de commencer à créer le réseau social dont elle a besoin pour s'intégrer pleinement.

Je ne peux donc que soutenir une telle action qui favorise l'intégration de personnes étrangères tout en rendant justice à des femmes compétentes.